

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES GAPUGINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LE COMLOT

L'histoire du complot Tamburini fait beaucoup rire les réactionnaires. Ces gens ont la gaité facile qui prennent leurs amis pour sujet de moquerie.

Dans un complot, il y a toujours quelque chose de ridicule et dont la posture est risible. Quand le complot rate ce sont les comploteurs ; mais quand il réussit ce sont... les autres. Ici, les autres, c'était la République. Ne pouvant pas rire aux dépens de la République, nos aimables adversaires ont pris le parti de s'en user aux dépens des conjurés. Mais comme ils se seraient divertis plus franchement et de meilleur cœur, si l'aventure avait tourné d'autre façon !...

Il est évident qu'on ne voit pas encore très bien au profit de qui marchaient les conspirateurs. Était-ce pour le duc d'Orléans ; était-ce pour le prince Victor ?

L'un et l'autre protestent avec indignation. Cette indignation nous paraît plus drôle encore que la déconfiture des conjurés. On dirait, vraiment, qu'on fait injure à ces prétendants au trône en les supposant capables de conspirer contre la République.

Mais sapsistis, messeigneurs, c'est votre métier de renverser la République. Si vous n'y travaillez pas, alors que faites-vous donc ? Voyons, êtes-vous prétendant au trône de France, ou ne l'êtes-vous plus ? Il faudrait pourtant le savoir. C'est une question que nous vous posons et que vos partisans ont aussi le droit de vous poser. Car si vous ne cherchez pas à renverser la République vous ne leur êtes plus utile à rien ; ils ne peuvent plus compter sur vous. Dans ce cas, il faut les prévenir ; ils chercheront des prétendants ailleurs, des prétendants sérieux, qui aient le courage de « prétendre » réellement et qui ne se croient pas insultés quand on les accuse d'avoir voulu restaurer en France la Monarchie ou l'Empire. Si vous devez laisser la République en paix, les monarchistes et les impérialistes n'ont pas besoin de vous. Si vous ne conspirez pas à sa perte, vous trompez ces braves gens dont vous portez les espérances. Ils ne se paient pas des représentants pour que ceux-ci passent leur vie à ne rien faire. Donc, quand je disais tout à l'heure que c'était votre métier de conspirer, j'avais tort ; j'aurais dû dire : c'est votre devoir.

Mais en revanche, on admettra bien que c'est le droit de la République de se défendre. Dans la circonstance, nous reconnaissons volontiers que le danger ne fut pas grand. Que le complot fut monté en faveur de Gamelle ou de Totor ou même de n'importe qui, il n'était pas de nature à faire beaucoup de mal à la République. Eût-on même réussi à s'emparer du Président de la République, que ce Grand Complot aurait finalement avorté. Notre gouvernement populaire n'est pas à la merci d'un coup de main, il ne suffirait pas de quelques audacieux même habilement conduits, pour violenter les sentiments de tout le pays. On n'arracherait pas sa République au peuple. Eût-on Paris, qu'il resterait la France à conquérir et la province à bien quelque chose à dire même après que la capitale a parlé. On l'a bien vu sous le Boulangerisme et le Nationalisme ; la province ne suit Paris que dans la voie républicaine. D'ailleurs, dans l'armée elle-même, les résistances seraient plus fortes que l'on ne croit et nous sommes assurés que de très nombreux soldats refuseraient énergiquement de marcher...

Si donc nous parlons de ce complot ce n'est point pour nous en effrayer rétrospectivement et pour nous amuser de notre frayeur comme font les enfants, quand vient le soir, avec des histoires de Croquemitaine. Volontiers même nous en aurions ri si, à côté de détails qui le font ressembler à une conjuration d'opéra-bouffe, il ne s'en trouvait qui méritent d'être pris au sérieux.

Ce qui nous paraît important, c'est que des tentatives d'embauchage aient pu être faites auprès de plusieurs officiers. Nous savons bien qu'elles n'ont pas réussi. Mais le fait même qu'on ait osé les essayer ne démontre-t-il pas qu'on croyait à leur succès ? Ne voit-on pas maintenant bien clairement, le but de cette abominable campagne entreprise auprès de l'armée par les cléricaux et les nationalistes ? Oui, ils espéraient avoir exaspéré chez les officiers cette haine de la démocratie, cette mentalité factieuse de sédition et de coup de force qui rendent possibles toutes les surprises. Certains ont pu croire que l'armée était à point et ils ont voulu en profiter.

Or, ces tentatives d'embauchage n'ont pas été signalées au ministre de la guerre, comme elles auraient dû l'être, immédiatement. C'est par hasard que le complot fut découvert. Les officiers n'ont rien dit de ces sollicitations, alors qu'il était de leur devoir d'en rendre compte sans délai. Voilà qui nous semble plus sérieux que le complot lui-même.

Cette expérience démontre une fois de plus combien il est nécessaire à la République d'être sûre de son armée. Que les réactionnaires blaguent le complot de leurs amis, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Mais que le gouvernement prenne des mesures pour rendre impossible toute tentative d'embauchage parmi les officiers. Et la meilleure de toutes est encore de ne nommer que des officiers républicains et de ne donner d'avancement qu'aux officiers républicains.

Emile LAPORTE.

## Chambre des Députés

Séance du 15 avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

L'élection de M. Pujade, dans les Pyrénées-Orientales est validée et un crédit de 300.000 fr. pour l'amélioration de la race chevaline est voté. Lecture est donnée des livres 1, 2, 3, 4, 5 du Code du travail ; puis la Chambre reprend la discussion de la loi sur la séparation.

M. Auffray dépose une disposition additionnelle au paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 2 ; cette motion tend à inscrire au budget des cultes les dépenses occasionnées pour assurer la liberté de conscience et l'exercice du culte aux familles d'indigents, inscrites au bureau de bienfaisance ou bien sur la liste d'assistance médicale gratuite.

M. Briand combat cette motion qui est repoussée par 323 voix contre 237.

Sur le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2, M. de Castelneau dépose une motion par laquelle il demande que les établissements publics des cultes soient supprimés sous réserve par leurs membres du droit de continuer le même service à l'aide des mêmes lieux, en se constituant dans le délai ci-dessous fixé, en association formée conformément aux articles 5 et suivants de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et soumise aux autres prescriptions de cette loi et en outre aux dispositions ci-après.

M. Briand combat cette motion qui est retirée par son auteur et le paragraphe 2 de l'article 2 est voté.

L'ensemble de l'article 2 est voté par 336 voix contre 236.

La Chambre aborde la discussion de l'article 3 qui est ainsi conçu :

« Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2, continueront provisoirement de fonctionner conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à la dévolution des biens aux associations prévues par le texte IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après. Dès la promulgation de la présente loi il sera procédé par les agents ou l'administration des domaines à l'inventaire descriptif : 1<sup>o</sup> Des biens mobiliers et immobiliers des dits établissements ; 2<sup>o</sup> Des biens de l'Etat, des départements et des communes dont le même établissement a la jouissance. »

Plusieurs amendements sont déposés et retirés ou rejetés et le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 3 est voté.

La discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 17 avril 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion du projet de séparation ; on en est au paragraphe 2 de l'article 3 qui ordonne l'inventaire descriptif et estimatif des biens servant à l'usage du culte, dès la promulgation de la loi.

M. de Castelneau demande la suppression de ce paragraphe. Sa demande est rejetée par 334 voix contre 242.

M. Thierry demande le renvoi de l'article 3 à la commission ; le ministre combat cette motion, qui est repoussée par 323 voix contre 240.

L'ensemble de l'article 3 est adopté par 341 voix contre 222. L'article 4 est relatif à la dévolution des biens du clergé.

M. Allard demande la suppression des articles 4, 5, 6, 7 et 8 et leur remplacement par une disposition ordonnant la vente immédiate de tous les biens du clergé pour en attribuer le produit à la caisse des retraites.

Cet amendement est combattu et repoussé par 528 voix contre 51.

M. Augagneur propose un autre système qui consiste à mettre sous séquestre les biens de l'Église et, avec leurs revenus, payer les pensions aux membres du clergé.

Cette motion est repoussée par 158 voix contre 60.

## Sénat

Séance du 15 avril 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion du budget des colonies.

M. de Cuverville présente de longues observations sur la défense de nos possessions d'outre mer ; il dit que toute base politique coloniale doit être dans une conduite équitable envers les indigènes ; mais il demande la suppression de la représentation coloniale.

M. Knight proteste contre cette demande et contre les dépenses exagérées pour le service de la gendarmerie coloniale.

Séance de l'après-midi.

M. Clémentel, ministre des colonies, répond aux observations présentées par les divers orateurs sur le budget des colonies ; il exprime l'espoir que l'ère des conquêtes ayant pris fin dans les colonies, les dépenses militaires ne feront désormais que diminuer dans notre domaine colonial. Il fait observer que dans la période de 1894 à 1904 les dépenses civiles du ministère des colonies ont diminué de 5.200.000 francs ; quant aux dépenses militaires elles ont augmenté de 7 millions.

Toutefois la situation de nos colonies est bonne.

Les divers articles du budget des colonies sont votés et la Chambre passe au budget des finances.

Après quelques observations la suite de la discussion est renvoyée au lundi matin.

Séance du 17 avril 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat aborde la discussion de la loi de finances, l'article 1 est voté.

L'article 2 est rejeté.

M. Fessard demande le rétablissement de l'article 9 voté par la Chambre portant le montant des frais de la dernière maladie au passif des successions.

Après discussion, les articles 9 à 29 sont votés.

Séance de l'après-midi

L'élection de M. Maureau, élu dans le département de Vaucluse, est validée.

Le Sénat reprend la discussion du budget des finances : sur l'article 30, M. Rivet fait un long historique de la question des majorats qui sont, dit-il, une lourde charge pour le pays ; depuis qu'ils ont été créés, plus de 250 millions ont été touchés par les majoritaires ; M. Rivet demande la suppression de ces majorats.

M. Rouvier combat la suppression qui est repoussée.

Les articles 31 à 57 sont votés et l'ensemble du budget est adopté à l'unanimité.

## Les troubles en Russie

Plusieurs sotnias de cosaques du Don vont venir renforcer la garnison de Saint-Petersbourg, en prévision de désordres populaires.

On a annoncé éhier, par erreur, que les ouvriers du port de Saint-Petersbourg s'étaient mis en grève ; ce sont les ouvriers du port de Libau qui ont cessé le travail.

Le mouvement agraire prend des proportions menaçantes dans la région de Moscou. Des troupes ont été envoyées pour protéger les propriétés dans la direction du chemin de fer de Moscou à Kazan ; la plupart des propriétaires se réfugient à Moscou avec leur famille.

### Au Caucase

Des désordres se sont produits à Elizabethpol. La foule a menacé d'employer des bombes au lieu de pierres pour détruire le télégraphe. A la gare se trouvent un millier d'ouvriers et d'employés en grève. Les trains de marchandises sont supprimés. Le directeur de l'exploitation de la ligne a menacé les grévistes de les congédier et de les livrer à la justice militaire.

Le gouvernement de Bakou déclare fausse l'information suivant laquelle le choléra aurait fait son apparition dans la province.

### En Pologne

On assure que les grandes précautions prises au départ du gouverneur général pour Petersbourg sont la conséquence de la découverte d'un complot contre sa vie. Une partie des ouvriers de la filature Coats recommandent l'agitation gréviste. L'usine a été fermée. Les ouvriers de plusieurs petites filatures se sont mis en grève. On croit que le mouvement prendra de l'extension après Pâques.

### Contre les Juifs

Les troupes de Tchellabinsk ont démolé et pillé 16 maisons, et ont répandu partout des placards excitant à des violences contre les Juifs. Ceux-ci cherchent un abri dans les maisons des chrétiens, et un grand nombre d'entre eux quittent la ville. Des troupes sont parties d'Ekhatcirinbourg.

## L'EMPEREUR TAMBURINI

Les opinions les plus diverses sont en train de se manifester autour du complot Tamburini.

Beaucoup de mes contemporains, d'ordinaire plus sagement inspirés, s'imaginent que l'ancien capitaine voulait se faire nommer empereur. Jamais de la vie !

Qui donc aurait pu prendre au sérieux ce monarque à nom de tambour italien, rimant avec macaroni, et dont on n'avait plus entendu parler depuis l'apparition de M. Chouffeur. Et encore le Tamburini de l'illustré bourgeois n'était-il qu'un faux Tamburini, un Tamburini de contrebande !

Il est vrai que le militaire actuel fait un certain bruit dans le monde, mais si l'on considère le rôle qu'il a joué dans la conspiration loufoque de l'heure présente, tout au plus peut-on supposer qu'il aspirait au grade nouveau de général d'habillement dans le futur empire.

Hélas ! il lui faut maintenant renoncer à ce noble espoir, car, après avoir amassé un si fort stock d'uniformes, il n'est parvenu qu'à remporter une veste.

C'est égal ! L'idée de ce complot me paraît singulièrement joyeuse ! Je ne vois pas bien Tamburini, flanqué de son beau-frère, du mécanicien Meyer et de deux ou trois cents lascars, s'emparant du gouvernement et plongeant le malheureux M. Loubet dans les oubliettes de l'Elysée !

N'empêche que ces fâcheux toqués entendaient passer du projet à l'exécution, ce qui donne à penser qu'il y avait derrière eux des gens qui les poussaient.

Jamais Tamburini ne se serait avisé de fonder à lui seul une dynastie nouvelle, n'est-il pas vrai ?

Pour qui donc travaillait-il ?

On assure que c'est pour le prince Victor, gendre raté du roi des Belges, lequel se serait décidé à voler enfin sur les traces de Louis Bonaparte, en inaugurant l'ère des complots.

Si c'est vrai, ça va joliment vexer le duc d'Orléans, qui ne s'est jamais dépassé lui-même, comme dirait M. Paul Adam, et qui n'a rien trouvé de plus intelligent que le coup fameux de la gamelle.

Les personnes bien informées ajoutent quela campagne des fiches n'avait d'autre but que celui de provoquer des adhésions militaires à l'entreprise du redoutable Tamburini.

Comme tout s'expliquerait, alors !

Patientons un peu ! Nous serons fixés avant longtemps, et nous aurons peut-être occasion de nous tenir les côtes devant le vilain nez que feront les patrons du futur général d'habillement, rétrogradé avant la lettre !

### LA

## GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### Une escarmouche

Suivant des nouvelles officielles, le détachement japonais qui s'avancit vers l'est, le long de la route de Haiphong, a battu un détachement russe près de Hei-Shihmon, à dix milles à l'est de Pan-Chi, et l'a poursuivi, l'épée dans les reins, dans la direction de Tacho-Pou, à vingt-six milles à l'est de Pan-Chi.

### Zones de défense Japonaises

Le ministère de la marine vient de lancer un ordre établissant des zones de défense autour des îles Pescadore, autour de l'île Okinawa (dans l'archipel des Liou-Kiou) et des îles Oshima et Emi, au large de la province d'Osoumi.

L'ordre comporte les restrictions habituelles dans la navigation.

### Les Familles orthodoxes et l'Empereur

Les anciennes familles orthodoxes, qui détiennent entre leurs mains les plus grosses fortunes de Russie, viennent de confirmer leur résolution de venir en aide à l'empereur en mettant à la disposition de la Banque d'Etat une somme d'un milliard de roubles (2 milliards 670 millions de francs) destinée aux dépenses de guerre. Ce capital qui est prêt pour dix ans sans intérêt, serait suffisant pour continuer la guerre pendant deux ans encore, sans aucun emprunt extérieur ou intérieur.

### Combat d'avant-garde

Suivant des informations officielles, une force japonaise s'avancant au Nord, venant de Sing-King, et chassant l'ennemi devant elle, a occupé le 14, à une heure de l'après-midi, Ying-Tcheng, à 38 milles au Nord de Sing-King.

Un détachement de même force, coopérant avec de la cavalerie, a occupé Ta-Chia-Tsou, le même jour, à six heures du soir.

## INFORMATIONS

### Fédération radicale et radicale-socialiste

La fédération des comités radicaux et radicaux socialistes offrira dimanche soir au Grand Orient un punch à MM. Michel député, président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, Delpech, Maurice Faure, Ournac, sénateurs, Buisson, Gouzy, députés, présidents des séances du congrès de Toulouse, Bourrat, Maujan, Puech, députés, anciens présidents du comité exécutif du parti. Laferrère, député, président du conseil de l'ordre du Grand Orient, Mascuraud, etc.

M. Bonnet, président de la Fédération, a remercié les ministres qui se sont fait représenter à cette réunion. Il a invité les membres du Parlement présents à voter avant les vacances parlementaires le projet sur la séparation.

M. Michel croit que le ministère ac-

tuel fera la séparation, l'existence du cabinet en dépend du reste. Le parti radical et radical-socialiste, pour qui les hommes ne comptent pas, mais seulement les idées, refuserait sa confiance au gouvernement si celui-ci trahissait la confiance de la démocratie.

L'orateur, rappelant aussi l'affaire des fiches, déplore « les défaillances qui ont, pendant quelques jours, fait abandonner les meilleurs serviteurs de la République, ceux qui, par leurs renseignements, contribuaient le mieux à l'exécution de cette partie du programme qui est l'épuration du personnel. »

### La Gauche radicale socialiste et les Vacances

La gauche radicale socialiste, Considérant qu'il est nécessaire à l'aboutissement en temps utile, de la Séparation des Eglises et de l'Etat, de poursuivre sans désemparer la discussion jusqu'au vote définitif de la loi.

Considérant que tout retard dans le vote de cette réforme compromettrait en outre la réalisation des autres réformes qui doivent être examinées ensuite, et notamment de la création des retraites ouvrières.

Considérant qu'il peut ne pas être inutile de rappeler au gouvernement l'importance des considérations précédentes, décide qu'il est indispensables de demander à la Chambre de ne pas se séparer pour les vacances de Pâques avant la fin de la délibération du projet de loi de la séparation des Eglises et de l'Etat, sauf à suspendre ses séances pendant la semaine consacrée aux conseils généraux, s'il y a lieu.

Et résolu à poser la question devant la Chambre, invite ses représentants à se concerter à ce sujet avec les autres groupes de gauche.

### Mesures disciplinaires

Le ministre de la guerre vient d'infliger 30 jours d'arrêts aux capitaines de Seynes et Noblet d'Anglure. On sait que ces officiers, qui appartenaient au 125<sup>e</sup> de ligne, furent déplacés, ainsi que le capitaine Ducamp, à la suite des incidents de Poitiers.

Ces officiers, qui attribuent leur déplacement au général Peigné, viennent d'assigner ce dernier devant le tribunal civil de la Seine en lui demandant, chacun, 50.000 fr. de dommages-intérêts.

On sait que le capitaine Ducamp a donné sa démission, que M. de Noblet d'Anglure est en congé de 3 ans et que M. de Seynes est en garnison à Saint-Germain-en-Laye.

### Le roi d'Espagne en France

Voici le détail de la visite que le jeune souverain fera à l'Ecole spéciale militaire :

Le roi, accompagné de M. Loubet et du ministre de la guerre, arrivera à Saint-Cyr vers 9 heures du matin ; il visitera les dortoirs, le réfectoire, la chapelle et le parloir, aux murs duquel sont incrustées les plaques de marbre portant les noms de tous les majors de promotions.

Le roi passera ensuite les élèves en revue sur le terrain qui s'étend derrière l'aile du bâtiment occupé par le général commandant l'Ecole.

Puis, bien que les manèges soient plutôt réduits on trouvera facilement la bonne place pour l'exécution d'un carrousel, auquel participera, en outre des écuyers, sous-maitres et élèves cavaliers de Saint-Cyr, le cadre des écuyers et sous-maitres de Saumur et de l'Ecole de guerre, ainsi que les élèves officiers de notre Ecole de cavalerie.

Il est décidé que la promotion de Saint-Cyr (1904-1906) sera baptisée Promotion Alphonse XIII.

### Les vins artificiels

M. Chaumié adresse aux procureurs généraux près les cours d'appel une circulaire les invitant à donner aux parquets les instructions les plus énergiques pour enrayer la fabrication, la





**Bibliographie**

**LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES**

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON

SOMMAIRE DU 16 AVRIL 1905

Texte : Notes de la Semaine : L'Heure Verte, Le Bonhomme Chrysale. — Croquis et Paysages : Giboulée, Emile Pouvillon. — Les salons de 1905 : Société Nationale des Beaux-Arts, Léon Plé. — Souvenirs : Alfred de Vigny, Anatole France. — Echos de Paris, Sergines. — Le livre du jour : La vie à Paris, Jules Claretie. — Causerie Théâtrale : Les Dernières Nouveautés, Jean Thouverin ; « Monsieur Piégé », Alfred Capus ; « Esther » à Saint-Cyr, Jean Sardou. — Musique : Armide, Albert Dayrolles. — Pages Oubliées : « Esther » à Saint-Cyr, M<sup>me</sup> de Sévigné, M<sup>me</sup> de Lafayette, Marquis de Dangeou ; Constantin Meunier, Georges Clémenceau ; Meunier et Rodin, Maurice Maeterlinck ; La Tentation de Saint Martin, Raoul de Bonnières. — L'Art de la prose : Rabelais, Gustave Lanson. — Revue des livres : La « Lueur sur la Cime », par Jacques Voutade, Adolphe Brisson — Examen des Manuscrits, Georges Derville. — Petite Anthologie : Rêve d'Amour, Mahot Durand. — Mouvement scientifique : Alcoolisme et Suggestion, Machine à Sténographier, Henri de Porville. — Sonnets gourmands : La Morue, Henri Segond. — Mal d'autrui n'est que Songe, roman, Paul Bourget. — Gravures : « Esther » : Sarah Bern-

hardt dans le rôle d'Assénus. — Deux Sculpteurs : Denys Puech, dessin de Gabriel Ferrier, cinq photographies. — Constantin Meunier ; le « Martelonn » et le « Débardeur », par Constantin Meunier. — Salon de la Société nationale : Six tableaux de Albert Besnard E.-C. Bonencontre, Lucien Cros, Albert Guillaume, F. Montebard, L.-A. Willette.

Musique : « Chœur d'Esther », par J.-B. Moreau. — Supplément « la femme » : Grand Concours de travaux de Dames ; nouvelles ; cours de coupe ; Recettes ménagères, etc.

Abonnements : FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an. UNION POSTALE : 12 francs 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**BOURGET DENTISTE**

9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT  
LIVRE UN DENTIER DANS LA MÊME JOURNÉE  
Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs  
GRANDE BAISSE DE PRIX



Jeune homme ayant souffert de l'estomac pendant onze ans sans qu'aucun remède ait pu le soulager, ne mangeait plus, ne digérait plus rien ; était devenu triste, mélancolique, réceur. Était atteint de gastrite et de dyspepsie compliquées d'ancien catarrhe bronchique et de palpitations de cœur, expectorait parfois du sang et souvent des crachats épais blancs jaunâtres, toussait beaucoup, se plaignait de points de côtés, de transpiration nocturne et de faiblesse générale. A pris 3 boîtes de Poudres de Cock et est complètement rétabli, mange bien, digère bien, ne toussait plus et a repris ses forces. C'est le plus puissant tonique pour l'estomac, les bronches, le cœur et les poumons. Les poudres de Cock se vendent 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies, ou 2 fr. 60 en mandat-poste adressé à MM. De Cock et Cie, pharmaciens à Jeumont (Nord).

**OFFRE GRATUITE**

et avantageuse par retour du courrier (valable pendant 15 jours) à toute personne qui désire vendre rapidement son fonds de commerce, industrie, propriété, château, ou trouver commanditaire, associé capitaux, nantissement. Ecrire à la BANQUE D'ÉTUDES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES, 8, Boulevard St-Martin, Paris, la plus importante étude de Paris (25<sup>e</sup> année). Discretion absolue.

**OBLIGATIONS PANAMA**

Non produites à la liquidation et par conséquent perdues, sont remboursées intégralement. DANIEL, 80, Rue Réaumur, Paris.

Représentants demandés pour ancienne maison huiles, savons, 1<sup>er</sup> ordre, fortes remises. Ecrire à L. GILBERT, Chalet Rose Monclar, Avignon (Vaucluse).

Religieuse donne secret p<sup>r</sup> guérir enfants urinant au lit. Ecr. M<sup>me</sup> Burot, à Chantenay (Loire-Inf.)

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 121

**LES DRAMES DU CŒUR**

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME EPISODE

**LA DAME AU MASQUE DE VELOURS**

V

*Une partie d'écarté*

— Celle de jouer.  
— Encore une partie, vous allez gagner.  
— Je n'ai plus que cent francs.  
— Comment, vous êtes déjà décaqué ?  
— Oh ! sur moi, mais là-haut, dans ma chambre, j'ai le magot.  
— A la bonne heure. Tenez, vous avez encore perdu.  
— C'est pourtant vrai. Alors cent francs sur parole, ça vous va-t-il ?  
— Pardieu, j'ai pleine confiance, fit Saint-Albin en assurant les billets dans sa poche.  
— Vous ne me trichez pas, au moins ? demanda l'autre en hochant la tête.  
Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

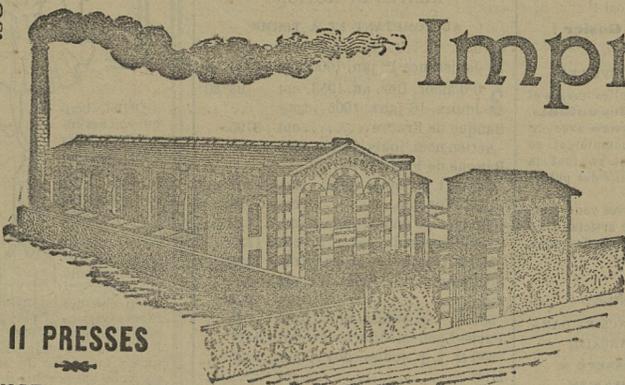
Saint-Albin se releva vivement.  
— Il est ivre ! murmura-t-il.  
Puis tout haut :  
— Y pensez-vous, faire un affront pareil à un homme comme moi !  
— C'est que vous ne seriez pas le premier.  
— En vérité ?  
— Déjà un grec s'est trouvé sur mon chemin.  
— Et vous l'avez pris en flagrant délit ?  
— Comme je vous vois.  
En ce moment Saint-Albin faisait sauter la coupe.  
— Vous m'amusez beaucoup.  
— Je m'en doute.  
Je lui dis... vous êtes un voleur.  
Et le commandant éleva la voix.  
— Oh ! oh ! pas si fort.  
— Puis, comme il me disait : oh ! oh ! ainsi que vous venez de le dire, je le priai poliment de me rendre mon argent.  
— Quelle plaisanterie !  
— Justement, c'est ce qu'il me répondit : — quelle plaisanterie ! Je me levai, et d'un revers de main... Vlan !  
Et le commandant envoya à Saint-Albin le plus splendide soufflet qu'il soit possible de donner.  
Avec celui de Bernard cela faisait la paire.  
Saint-Albin, à moitié étourdi, se leva à son tour.

Les autres joueurs s'étaient précipités sur eux.  
— Messieurs ! qu'y a-t-il ? arrêtez.  
— Il y a, dit le commandant, que je suis un vieux soldat, et il découvrit sa poitrine, je suis chevalier de la Légion d'honneur, et monsieur est un flou qui vient de me voler près de mille francs ; je le soufflette, et je lui ferai l'honneur d'être à ses ordres demain matin ou à l'instant même s'il le préfère.  
— C'est faux ! dit Saint-Albin.  
— C'est vrai ! reprit le commandant, et je l'affirme ; êtes-vous un lâche ?  
— Soit, à demain.  
— Votre heure ?  
— Six heures.  
— Vos armes ?  
— L'épée. Je suis inconnu ici, deux de ces messieurs voudront bien me servir de témoins.  
— Je vous enverrai les miens ; ce ne sera pas difficile, nous demeurons tous deux dans le même hôtel.  
Deux joueurs se présentèrent comme témoins de Saint-Albin et promirent de se trouver à cinq heures, chez le commandant.  
Et sur ce, les adversaires se séparèrent.  
A cinq heures, le commandant avait fait demander le maître d'armes et le quartier-maître, qui étaient accourus aussitôt.  
Les témoins de Saint-Albin ne se firent

pas attendre.  
Les pourparlers ne furent pas longs.  
Il fut convenu qu'on se battrait jusqu'à ce que mort s'ensuive, à l'épée, et le lieu choisi fut la côte de Saint-Adresse.  
Saint-Albin accepta noblement toutes les conditions.  
A six heures moins le quart, un fiacre vint chercher les combattants.  
Les quatre témoins descendirent.  
Le commandant portait Zéphirine sous son bras.  
Saint-Albin seul ne parut pas.  
On attendit cinq minutes, puis on envoya à sa chambre.  
M. de Saint-Albin n'y était pas, et l'on constata même qu'il avait emporté sa valise et qu'il avait oublié de payer sa note à l'hôtel.  
Le commandant poussa un juron immense et il fallut le retenir, car il voulait tout massacrer.  
VI  
*Zéphirine travaille*  
Le sire de Saint-Albin, comme on le comprend aisément, ne tenait pas du tout à se faire percer la peau par Zéphirine. Aussitôt qu'il avait vu les quatre témoins aux prises, il avait fait monter un commissionnaire du port et l'avait chargé de son bagage ; puis, avec un sans-gêne tout à fait de grand ton, il avait gagné une rue de derrière par le

jardin.  
Il avait étudié la topographie de l'hôtel.  
La sortie avait été heureuse ; aucune rencontre malséante n'était venue entraver, ni le commandant, ni les témoins, ni les gens de l'hôtel n'avaient eu l'inconvenance de le gêner dans son opération.  
Dix minutes après, il atteignait le bâtiment de Rapinard.  
Il était justement six heures moins le quart.  
— Tiens ? vous voilà ? dit le capitaine.  
— Oui, je vous l'avais promis.  
— Et le commandant ?  
— Oh ! il va bien. Je l'ai quitté tard cette nuit ; il dort.  
— Vous avez joué ?  
— Un peu.  
— Et il a perdu !  
— Quelque chose, une bagatelle.  
— Bon, bon, fit Rapinard, d'abord c'est son affaire ; cela ne nous regarde pas. Entrez, cher voyageur.  
— Nous y voici.  
— Dissimulez-vous dans l'écouille jusqu'au départ, je vous en prie ; vous savez, affaire de prudence.  
— Je vous obéis, capitaine...  
— Aussitôt en mer, je vous avertirai. Faites comme chez vous.  
Le Saint-Albin entra, et dix minutes se passèrent.

Le capitaine Rapinard paraissait inquiet. Il lorgnait continuellement du côté du bassin du Commerce.  
Enfin, six heures sonnèrent.  
Un matelot vint prévenir le capitaine que le passager le demandait.  
Rapinard se rendit à l'écouille.  
— Mais, il est six heures.  
— Parfaitement, cher monsieur.  
— Partons-nous ?  
— Tout de suite. J'attends encore un passager. Il lui faut peut-être le quart d'heure de grâce ; mais, soyez sans inquiétudes, nous ne manquerons pas la marée.  
— Six heures trois minutes, fit Saint-Albin en consultant sa montre.  
— Vous avancez, bien sûr.  
— Non, non, je vais très bien.  
— Qu'importe ! avez-vous quelque chose à craindre au Havre ?  
— Oh ! pas du tout.  
— Dans ce cas-là, on leverait l'ancre vous savez, c'est une affaire de prix.  
— Mon Dieu, fit Saint-Albin, je ne crains rien, mais je suis pressé ; qu'est-ce que vous me prenez pour la traversée ?  
— Eh ! mais cent francs.  
— C'est raide... le double fait deux cents francs.  
— Dame, si je sais bien compter...  
— Deux cents francs soit, je les donne et partons.  
(A suivre.)



**II PRESSES**  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

**Imprimerie A. Coueslant**

1, Rue des Capucins, CAHORS

**IMPRIMEUR :**

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS